

**MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE**

PARIS, 1e

**DIRECTION DES LYCEES ET
COLLEGES**

**S/Direction des Formations
professionnelles initiales et
continues**

**Bureau des diplômes
professionnels**

DLC B2 AB

bmabro

ARRETE portant création et fixant les
conditions de délivrance du Brevet des
Métiers d'Art **DE LA BRODERIE**

L 1940 1276 A

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- VU le code de l'enseignement technique ;
- VU le code du travail et notamment son livre IX ;
- VU la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés ;
- VU la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;
- VU la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;
- VU la loi n° 84-130 du 24 février 1984 portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail ;
- VU la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985 relative à l'enseignement technologique et professionnel ;
- VU la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du code du travail et relative à l'apprentissage ;
- VU la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation ;
- VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- VU le décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 modifié relatif aux commissions professionnelles consultatives ;

VU le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 modifié relatif à l'organisation des formations dans les lycées ;

VU le décret n° 77-521 du 18 mai 1977 portant application aux établissements d'enseignement privés sous contrat de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;

VU le décret n° 85-924 du 30 août 1985 sur les établissements publics locaux d'enseignement et en particulier ses articles 2 et 16 ;

VU le décret n° 85-1524 du 31 décembre 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ;

VU le décret n° 92-692 du 20 juillet 1992 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet des Métiers d'Art ;

VU l'avis de la Commission professionnelle consultative compétente ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Il est créé un Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE**.
Ce diplôme est classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

ARTICLE 2 - Le référentiel caractéristique des compétences professionnelles, technologiques et générales pour l'obtention du Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE** est défini en annexe I du présent arrêté.

ARTICLE 3 - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE** est ouvert en priorité aux élèves titulaires du :

- C.A.P. Arts de la Broderie

Peuvent également être admis les titulaires de :

- C.A.P. des secteurs relevant des arts appliqués
- B.E.P. Vêtement sur mesure et accessoire
- B.E.P. Matériaux souples
- B.E.P. Mise en oeuvre des matériaux option matériaux textiles
- B.E.P. Electrotechnique
- tout diplôme de niveau IV et au delà.

ARTICLE 4 - Les contenus des enseignements sont définis en annexe I du présent arrêté.

L'horaire et l'organisation des enseignements par domaine sont fixés à l'annexe II du présent arrêté.

ARTICLE 5 - La formation comprend une période d'une durée minimum de douze semaines en milieu professionnel.

Celle-ci doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés.

La convention doit notamment :

- 1 - affirmer le statut scolaire des élèves suivant la formation en milieu professionnel ;
- 2 - affirmer la responsabilité pédagogique de l'établissement scolaire ;
- 3 - fixer les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile ;
- 4 - préciser les objectifs et les modalités de formation (durée, calendrier, contenu) ;
- 5 - fixer les conditions d'intervention des professeurs ;
- 6 - fixer les modalités de la participation des professionnels à la formation des élèves ;
- 7 - prévoir les modalités du suivi et de l'évaluation de la formation, en vue de l'examen.

ARTICLE 6 - La liste, la durée, le coefficient et la définition des épreuves de l'examen sont fixés à l'annexe III du présent arrêté.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20 en points entiers. La note de chaque épreuve est multipliée par le coefficient fixé à l'annexe III du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Pour les candidats préparant le Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE** par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, ou par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public, le jury attribue, sur la base des propositions formulées par les professeurs de l'élève à l'issue du contrôle organisé en cours de formation, les notes correspondant aux trois épreuves concernées et visées à l'annexe III du présent arrêté.

ARTICLE 8 - Le Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE** est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, d'une part aux épreuves professionnelles, d'autre part à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme.

ARTICLE 9 - Les candidats conservent sur leur demande, pour les cinq sessions suivant l'examen, le bénéfice des domaines de formation auxquels ils ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

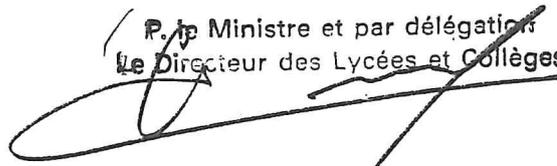
ARTICLE 10 - Une session annuelle d'examen est organisée à l'initiative du recteur dans le cadre d'une académie ou d'un groupement d'académies.

ARTICLE 11 - La première session d'examen organisée en vue de la délivrance du Brevet des Métiers d'Art **DE LA BRODERIE** aura lieu en 1996.

ARTICLE 12 - Le Directeur des Lycées et Collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 13 JUIL. 1994

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur des Lycées et Collèges



Christian FORESTIER

N.B. Le présent arrêté et ses annexes II et III seront publiés au Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale du - 8 SEP. 1994
vendu au prix de disponible au Centre national de documentation
pédagogique - 13, rue du Four, 75006 PARIS, ainsi que dans les centres régionaux et
départementaux de documentation pédagogique.
L'arrêté et ses annexes seront diffusés par les centres précités.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Secteurs d'activité économique :

Les activités des Arts de la broderie rassemblent différents procédés de réalisation :

- la broderie main
- la broderie sur machine guidée main
- la broderie sur machine automatisée

1 - La broderie main :

Ce procédé regroupe des entreprises, des artisans sous-traitants et des travailleurs indépendants répartis sur l'ensemble du territoire.

Les réalisations, très diversifiées, comprennent essentiellement :

- la broderie à l'aiguille
- la broderie au crochet

2 - La broderie sur machine guidée main :

Les entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les réalisations, également très diversifiées, sont faites sur des machines, soit à l'aiguille, soit au crochet, soit au poinçon.

3 - La broderie sur machine automatisée :

Les entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire mais principalement sur les régions, NORD, PICARDIE, (Caudry et Saint Quentin) et RHONE/ALPES.

- Débouchés :

- Haute couture, Prêt à porter,
- Couture,
- Ecussons, motifs placés,
- Ameublement
- Vêtement militaire, religieux, symbolique
- Drapeaux, fanions,
- Costume de scène
- Linge de maison.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Quel que soit le procédé de broderie, la plupart des réalisations impliquent tout d'abord la création ou l'adaptation de modèles en respectant les règles relatives à l'art de la broderie, à l'esthétique et à la qualité recherchées. Les différentes matières d'oeuvre employées (y compris les fibres de synthèse), les différents procédés de broderie qui recouvrent des activités professionnelles variées (dessin, piquage, fixage, broderie, finition, présentation ...) auxquelles s'ajoute l'utilisation d'outils informatisés, font appel à des connaissances artistiques, scientifiques, technologiques et professionnelles à la fois spécifiques et multiples.

Les compétences du titulaire du brevet des métiers d'art de la Broderie doivent lui permettre de maîtriser les techniques de mise au point du modèle, de dessin, de programmation, de broderie, de finition.

Il doit en outre pouvoir contribuer à la modernisation des équipements et des procédures liées à l'introduction des outils informatisés et tenir compte des contraintes économiques et des contraintes liées à la qualité et à la productivité.

Il pourra le cas échéant participer à des missions de formation et d'assistance visant les personnels de l'entreprise.

- Place dans l'organisation et niveau catégoriel de l'emploi:

Le titulaire du BMA Broderie est amené à exercer des activités au niveau de l'"Employé de 4^e catégorie "au sens de la convention collective nationale des industries textiles 3106-1, 3106-2 :

" Employés dont l'activité consiste à exécuter à partir d'instructions très générales des travaux pour lesquels ils déterminent, recherchent et examinent les éléments des problèmes à traiter en appliquant les règles d'une technique qui fait appel à des connaissances du niveau IV a (niveau Baccalauréat)

1er échelon : les travaux sont caractérisés par l'application classique des moyens et des méthodes habituels de la technique considérée.

2ème échelon : les travaux sont caractérisés par la diversité des problèmes et des situations rencontrées qui nécessite de larges initiatives et exige une longue expérience professionnelle.

Le titulaire du BMA broderie, par son potentiel et après une expérience professionnelle peut occuper des fonctions d'animation d'équipe.

Pour atteindre ces objectifs il importe qu'il ait acquis non seulement les connaissances et savoir-faire fondamentaux, généraux, artistiques, technologiques et professionnels, mais qu'il soit en mesure :

- d'analyser une situation professionnelle, d'en faire une synthèse
- d'analyser un problème afin de le résoudre
- de recevoir ou de proposer des idées, des solutions
- de travailler seul ou en équipe
- de collaborer avec des spécialistes
- de transmettre son savoir-faire et ses connaissances
- d'évoluer professionnellement

La formation est ouverte en priorité:

- aux titulaires du CAP Arts de la broderie

Elle peut également être suivie par les titulaires:

- des CAP des secteurs relevant des arts appliqués
- du BEP vêtements sur mesure et accessoires
- du BEP matériaux souples
- du BEP mise en oeuvre des matériaux, option matériaux textiles
- du BEP électrotechnique
- de tout diplôme de niveau IV et au delà

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

DEFINITION DES FONCTIONS

1. ANALYSE ET DEFINITION

- 1.1 Analyser la demande
- 1.2 Déterminer et sélectionner les matières d'oeuvre et les moyens à utiliser
- 1.3 Collaborer à la détermination et au respect de la planification.

2 . PREPARATION

- 2.1 Piquer (broderie sur machine automatisée)
Echantillonner
- 2.2 Approvisionner le poste de travail et préparer la réalisation

3 . MISE EN OEUVRE

- 3.1 Installer les métiers, les machines et les outillages
- 3.2 Réaliser la broderie
- 3.3 Assurer le suivi de la réalisation et de la qualité
- 3.4 Terminer et contrôler

4 . COMMUNICATION

- 4.1 Animer, coordonner

FONCTION 1 - ANALYSE ET DEFINITION

TACHE 1 : ANALYSER LA DEMANDE

A partir de la fiche de fabrication (résultant du cahier des charges ou des informations collectées), il s'agit d'étudier la faisabilité, compte tenu de la disponibilité des matériels et des matières d'oeuvre, des délais, des coûts.

CONDITIONS ET RESSOURCES :

- le cahier des charges, la fiche de fabrication, les informations écrites ou orales, les références documentaires (dessins, reproductions, échantillons) .
- les possibilités du secteur d'activité de l'entreprise.
- les compétences des intervenants potentiels
- le plan de charge de l'entreprise
- les délais
- les banques de données , informatisées ou non, relatives aux antériorités, aux coûts...
- les dessins techniques, artistiques
- les données esthétiques et techniques.

RESULTATS ATTENDUS :

- l'analyse du projet est pertinente
- les caractéristiques esthétiques et techniques du travail à réaliser sont déterminées.
- les délais, les contraintes esthétiques, techniques et déontologiques sont pris en compte
- l'inscription dans un projet d'ensemble est comprise
- les études complémentaires requises pour la réalisation du projet sont effectuées
- les informations nécessaires à la prise de décision sont collectées

FONCTION 1 - ANALYSE ET DEFINITION

TACHE 2 : DETERMINER ET SELECTIONNER LES MATIERES D'OEUVRE ET LES MOYENS A UTILISER.

Compte tenu du travail à réaliser, des caractéristiques esthétiques et techniques définies, il s'agit de choisir les matières d'oeuvre, l'outillage et les outils qui permettent de garantir la qualité de la réalisation, sa conservation et les exigences de la commande.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- le projet défini
- la fiche de fabrication
- les caractéristiques :

- . des matières d'oeuvre (fils, applications, incrustations, perles, paillettes...)
- . des tissus pour broderie
- . du métier à broder main, des outillages, des outils, des machines, des matériels et des matériaux de maintien

- les archives de broderie
- le niveau de compétence des intervenants (les personnels, les sous-traitants, les spécialistes)
- les catalogues de fournisseurs
- les coûts

RESULTATS ATTENDUS

- les matières d'oeuvre et les moyens retenus sont en adéquation avec les exigences de la réalisation
- les compétences nécessaires au choix et à l'utilisation des matières d'oeuvre et des moyens sont confirmées
- les particularités esthétiques et techniques du travail sont consignées en totalité et avec rigueur.

FONCTION 1 - ANALYSE ET DEFINITION

TACHE 3 : COLLABORER A LA DETERMINATION ET AU RESPECT DE LA PLANIFICATION

Il s'agit d'organiser son travail en fonction de la planification générale.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- le travail défini
- la fiche de fabrication
- les matières d'oeuvre, les tissus
- le métier à broder main
- les machines, les outillages, les outils
- les intervenants potentiels (les personnels, les sous-traitants ou les spécialistes)
- les délais d'approvisionnement et de sous-traitance
- les délais impartis à la réalisation
- le planning des ateliers
- les méthodes de planification

RESULTATS ATTENDUS

- la mise en oeuvre de la réalisation est cohérente et s'intègre dans le planning général.

FONCTION 2 - PREPARATION

TACHE 1 : - PIQUER (BRODERIE SUR MACHINE AUTOMATISEE)

- ECHANTILLONNER

En fonction du travail à réaliser, il s'agit de procéder au piquage, à l'échantillonnage pour approvisionner ultérieurement le poste de travail et :

- . calculer les quantités de matières d'oeuvre
- . évaluer le temps nécessaire à la réalisation
- . estimer le coût de la réalisation
- . vérifier la conformité du projet
- . respecter les critères de qualité et d'esthétique.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- la fiche de fabrication, le modèle, le dessin coloré et éventuellement le dessin technique, les données écrites, orales, informatisées
- la nomenclature des matières d'oeuvre à utiliser
- les matières d'oeuvre, les tissus, le métier à broder main, les machines, les outillages, les matériels, les outils.
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
- la réglementation en vigueur concernant la législation du travail
- dans le cas de réparation ou de reproduction à l'identique, la broderie et les documents historiques
- les intervenants éventuels.

RESULTATS ATTENDUS

- le piquage, l'échantillonnage et les matières d'oeuvre sont conformes aux données de réalisation.
- les informations et les documents sont pertinents, exploitables, fiables et permettent l'approvisionnement
- le coût total est estimé.

FONCTION 2 - PREPARATION

TACHE 2 : APPROVISIONNER LE POSTE DE TRAVAIL ET PREPARER LA REALISATION.

Compte tenu du travail à réaliser, il s'agit de s'assurer de la disponibilité des matières d'oeuvre et de prévoir les approvisionnements du poste de travail.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- la fiche de fabrication, le dessin coloré, le programme codé, et éventuellement, l'échantillon
- la nomenclature des matières d'oeuvre à utiliser
- les moyens de repérage et de stockage
- les catalogues des fournisseurs
- les bons de commande
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
- la réglementation en vigueur concernant la législation du travail.

RESULTATS ATTENDUS

- les matières d'oeuvre sont réservées et conformes aux exigences de la réalisation, disponibles au moment voulu pour lancer les différentes phases de fabrication
- les demandes d'approvisionnement sont rédigées de façon lisible, précises et sans ambiguïté, notamment en ce qui concerne les références, les délais
- les matières d'oeuvre sont stockées compte tenu de leurs caractéristiques
- l'approvisionnement permet la mise en oeuvre.

FONCTION 3 - MISE EN OEUVRE

TACHE 1 : INSTALLER LES METIERS, LES MACHINES ET LES OUTILLAGES

Compte tenu de la chronologie et de la fiche de fabrication, il s'agit de vérifier que les éléments nécessaires à la mise en route sont réunis et que le réglage des métiers et des machines est effectué.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- le travail défini
- la fiche de fabrication, le programme codé
- les outils, les outillages, les machines, les matériels et les matériaux de maintien, le métier à broder main
- les fiches techniques (informatisées ou non) des machines, des métiers
- les procédures de réglage
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité.

RESULTATS ATTENDUS

- le métier à broder, les machines, les outils les outillages sont opérationnels pour le travail demandé.
- dans le cas d'un dysfonctionnement des dispositifs de sécurité, les dispositions nécessaires sont prises à bon escient.

FONCTION 3 - MISE EN OEUVRE

TACHE 2 : REALISER LA BRODERIE

A partir de la fiche de fabrication, du programme codé, du dessin coloré et éventuellement de l'échantillon, il s'agit de procéder aux différentes opérations de réalisation ou de réparation :

- . d'une broderie main
- . d'une broderie sur machine guidée main
- . d'une broderie sur machine automatisée

CONDITIONS ET RESSOURCES

- le poste de travail préparé et approvisionné
- la fiche de fabrication, l'échantillonnage, le dessin coloré, le programme codé
- dans le cas de réparation, la broderie et les documents historiques
- les exigences de qualité, d'esthétique et de temps imparti
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
- les intervenants concernés.

RESULTATS ATTENDUS

- la qualité de la réalisation est conforme aux exigences esthétiques, techniques et déontologiques
- les délais sont respectés
- la fiche de fabrication est tenue à jour avec méthode
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité sont appliquées
- les intervenants concernés sont sollicités au moment opportun.

FONCTION 3 . MISE EN OEUVRE

TACHE 3 : ASSURER LE SUIVI DE LA

REALISATION ET DE LA QUALITE

Il s'agit de prendre en compte les modifications éventuelles en cours de réalisation au plan esthétique et technique, de veiller à la parfaite réalisation de la broderie dans les temps et délais prévus, de consigner et mémoriser les informations liées au travail réalisé.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- la fiche de fabrication actualisée
 - les intervenants concernés
 - les données issues des intervenants extérieurs
 - les tests et expérimentations relatives aux interventions esthétiques et techniques
- imparti
- le planning prévisionnel de la réalisation, le temps
 - les moyens informatisés ou non de mémorisation des informations.

RESULTATS ATTENDUS

- les modifications tiennent compte des impératifs esthétiques et techniques, sans altérer l'esprit et la réalisation du projet
- la qualité des réalisations est assurée dans les délais fixés
- les informations mémorisées sont complètes et facilement exploitables.

FONCTION 3 . MISE EN OEUVRE

TACHE 4 : TERMINER ET CONTROLER

Il s'agit de prévoir et d'organiser les contrôles, en cours et en fin de réalisation afin de :

- . garantir la qualité de l'ouvrage
- . vérifier que la finition de la broderie a été correctement exécutée (démontage du métier, coupe des fils, suppression des supports, nettoyage, repassage...)
- . s'assurer que la maintenance des métiers à broder main, des machines, matériels et outillages est systématiquement effectuée.

CONDITIONS ET RESSOURCES

- la fiche de fabrication, le modèle, le dessin coloré, le programme codé
- le métier à broder main, les machines, les matériels, les outillages
- les fiches techniques informatisées ou non des machines, des métiers
- les procédures de réglage
- les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
- les intervenants concernés.

RESULTATS ATTENDUS

- la rigueur et la gestion pertinente des finitions et des contrôles permettent d'assurer la qualité définie par le projet, en respectant les délais et les coûts.

FONCTION 4 - COMMUNICATION

TACHE 1 : ANIMER, COORDONNER

Il s'agit de recevoir et de transmettre des informations, des consignes, d'assurer la coordination des tâches et de transmettre des savoirs, ou des savoir-faire.

CONDITIONS ET RESSOURCES:

- tous les partenaires internes et externes à l'entreprise
- les références iconographiques, techniques, législatives
- les banques de données informatisées ou non
- le cahier des charges.

RESULTATS ATTENDUS

- les informations et les consignes sont transmises avec exactitude, les compte-rendus oraux ou écrits sont complets, fidèles et exploitables
- l'efficacité de la coordination assure l'optimisation de la production : qualité de la réalisation, respect des coûts et des délais
- le tutorat s'effectue de manière pédagogique, les besoins de formation sont recensés et transmis.

REFERENTIEL DU DIPLOME

CAPACITES

S'INFORMER ANALYSER	C1	1	Analyser le projet et le cahier des charges
		2	Analyser les dessins, la documentation iconographique et technique
		3	Analyser la faisabilité esthétique, technique, les coûts et les délais
		4	Elaborer la fiche de travail résultant du cahier des charges
DEFINIR	C2	1	Définir la réalisation au plan esthétique et technique
		2	Déterminer les exigences de qualité
		3	Participer à l'élaboration du processus de réalisation
		4	Déterminer, sélectionner les matières d'oeuvre
		5	Déterminer les temps et les coûts
PREPARER	C3	1	Prévoir l'approvisionnement des postes de travail
		2	Prévoir l'agencement des postes de travail
		3	Prévoir les opérations de maintenance
		4	Contrôler le montage et le réglage des métiers, machines, des outillages
REALISER	C4	1	Conduire les opérations de réalisation
		2	Assurer la qualité esthétique et technique de la réalisation en respectant les délais et les coûts
		3	Respecter les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
		4	Exécuter les opérations de maintenance
CONTROLLER	C5	1	Vérifier la conformité de la réalisation au cahier des charges
		2	Vérifier la qualité des finitions
COMMUNIQUER	C6	1	Transmettre les informations, dialoguer avec les divers partenaires
		2	Coordonner le travail d'un groupe
		3	Remplir et archiver les documents de suivi et de gestion
		4	Transmettre des savoirs et des savoir-faire

C 1 - S'INFORMER, ANALYSER

C1-1 ANALYSER LE PROJET ET LE CAHIER DES CHARGES

TRAVAIL DEMANDE	: CONDITIONS	: INDICATEURS
	: RESSOURCES	: D'EVALUATION

- Saisir les données nécessaires permettant d'assurer le travail conformément aux exigences formulées	- le cahier des charges - l'accès à la documentation esthétique, historique et technique	-l'analyse du cahier des charges est méthodique, les informations nécessaires sont rassemblées, classées, hiérarchisées
---	---	---

C1-2 ANALYSER LES DESSINS, LA DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE ET TECHNIQUE

TRAVAIL DEMANDE	: CONDITIONS	: INDICATEURS
	: RESSOURCES	: D'EVALUATION

-Identifier les sources d'information, de document	-la maquette, le dessin technique, l'oeuvre	-les informations esthétiques, techniques, historiques et déontologiques sont identifiées et notées de façon exacte
-Situer historiquement les références		
-Inventorier les références utiles	-la documentation iconographique et technique	
-Rechercher les références documentaires		
-Exploiter les ressources d'une information:	-les informations écrites ou informatisées	-les relevés et constats sont clairs, précis, complets, exploitables
.traditionnelle		
.informatisée		
-Regrouper, classer, présenter les informations iconographiques exploitables		
-Saisir les informations relatives à la nature et à la composition des matières d'oeuvre		-les analyses sont argumentées et méthodiques
-Analyser les documents d'exploitation et de maintenance des matériels		
-Observer et analyser :		
.les documents de référence		
.un élément réel (3 dimensions) ou figuré (2 dimensions)		

-Décrire leurs caractéristiques esthétiques :	:	:
.organisation des composants plastiques (formes, couleurs, matières)	:	:
.éléments ou sous-ensembles	:	:
-Réaliser un relevé documentaire	:	:

C1-3 ANALYSER LA FAISABILITE ESTHETIQUE, TECHNIQUE, LES DELAIS, LES COUTS

TRAVAIL DEMANDE	: CONDITIONS	: INDICATEURS
	: RESSOURCES	: D'EVALUATION

-Rassembler les informations nécessaires aux activités professionnelles concernant :	:-la maquette, le dessin technique, l'oeuvre	:-les informations nécessaires sont rassemblées
.les matériels, les outillages	:-la documentation iconographique et technique	:-le processus global de fabrication est rigoureusement décrit
.les matières d'oeuvre	:-les informations écrites ou informatisées	
.les conditions de travail	:-la liste des matériels et outillages disponibles	
.les moyens des sous-traitants éventuels	:-la documentation technique concernant la matière d'oeuvre	
.les règles d'hygiène et de sécurité	:-les règlements en vigueur concernant les conditions de travail	
-Situer les interventions dans le processus global	:-dans le cas d'une réparation, l'ouvrage à réparer	

C1-4 ELABORER LA FICHE DE TRAVAIL RESULTANT DU CAHIER DES CHARGES

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Elaborer une fiche de travail en tenant compte des diverses contraintes du cahier des charges	:-le cahier des charges :-l'échantillon, le dessin codé, le dessin coloré	:-le déroulement du travail est consigné de façon logique et méthodique
-Assurer l'interaction entre le cahier des charges et la fiche de travail:	:-les références des matières d'oeuvre :-le métier à broder main ou les machines :-le planning d'occupation des matériels :-le temps imparti :-les coûts des fournitures :-les documents d'exploitation et de maintenance des matériels	:-les informations techniques : : .relatives au bon fonctionnement et à la maintenance des matériels et des outillages : .relatives aux consignes de sécurité : sont rigoureusement rassemblées

C2-4 DETERMINER, SELECTIONNER LES MATIERES D'OEUVRE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Faire le choix des matières d'oeuvre les mieux adaptées pour répondre au cahier des charges	:-le cahier des charges :-la liste des matières d'oeuvre disponibles ou à approvisionner :-les consignes de qualité	:-la sélection des matières d'oeuvre est adaptée au travail à réaliser et aux contraintes fixées :-les quantités déterminées sont conformes aux nécessités de la réalisation :-les procédures sont adaptées

C2-5 DETERMINER LES TEMPS ET LES COUTS

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Pour chaque étape de la réalisation établir : .une prévision des temps .une estimation des couts	:-le cahier des charges :-le processus de réalisation :-les prix des matières d'oeuvre :-le coût horaire	:-l'estimation des temps et des coûts est justifiée et argumentée

C3 PREPARER

C3-1 PREVOIR L'APPROVISIONNEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Rédiger les demandes d'approvisionnement de matières d'oeuvre.	-le cahier des charges -la fiche de fabrication	-les matières d'oeuvre sont conformes et disponibles
-Organiser si nécessaire les stockages intermédiaires	-le catalogue des fournisseurs -le fichier des matières d'oeuvre -les bons d'approvisionnement -les conditions de stockage	-les demandes d'approvisionnement sont pré-cises notamment en ce qui concerne les références, les quantités et les délais de livraison -les matières d'oeuvre sont stockées compte tenu de leurs caractéristiques

C3-2 PREVOIR L'AGENCEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Envisager l'organisation des postes de travail compte tenu .des métiers, des machines, des matériels, des outils, des équipements nécessaires .du travail à réaliser .du niveau de qualité à obtenir .des règles d'ergonomie d'hygiène et de sécurité	-la fiche de fabrication -les postes de travail -les métiers, les machines, les matériels, les outils -les équipements nécessaires -les fiches techniques et les procédures de réglage. -les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité	-l'organisation des postes de travail est adaptée aux exigences formulées et conforme aux données et aux règles : .d'ergonomie .de qualité .de prévention et de sécurité
-Assurer la mise en place des dispositifs de protection concernant les personnes et les matériels		
-Rendre accessibles les postes de travail et leur environnement		

C3-3 PREVOIR LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Respecter les consignes relatives à la sécurité notamment pour les opérations de maintenance sur les machines en production ou sous tension électrique	:-les dossiers techniques relatifs aux métiers, aux machines, aux outillages et aux installations à utiliser :-les produits nécessaires à la maintenance avec leurs consignes d'utilisation :-les règles de sécurité	:-les prévisions font apparaître clairement : :les produits à utiliser :la fréquence des interventions :les consignes de sécurité :-les dysfonctionnements éventuels sont signalés

C3-4 CONTROLER LE MONTAGE ET LE REGLAGE DES METIERS, DES MACHINES, DES OUTILLAGES

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Vérifier que les opérations de préparation ont été correctement réalisées	:-les données écrites ou orales :-les métiers, les machines, les outillages, les outils :-les supports d'information traditionnels ou informatisés	:-le montage des outillages et le réglage des métiers, machines sont adaptés aux objectifs poursuivis et réalisés :chronologiquement :-les règles de sécurité sont respectées

C 4 - REALISER

C 4-1 CONDUIRE LES OPERATIONS DE REALISATION

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Diriger la fabrication -Réaliser manuellement ou automatiquement tous les travaux sur matériaux et matières de natures diffé- rentes	:-la définition de l'ou- vrage :-la fiche de fabrica- tion :-le poste de travail :préparé et approvision- né :-les intervenants con- cernés :-les règles d'ergonomie :d'hygiène et de sécuri- té : : : :	:-l'ouvrage est :réalisé confor- mément aux don- nées :-la conduite :des opérations :est réalisée de :manière ration- nelle :-les exigences :de qualité, les :règles de pré- vention et de :sécurité, les :temps planifiés :sont respectés

C 4-2 ASSURER LA QUALITE ESTHETIQUE ET TECHNIQUE DE LA REALISATION EN RESPECTANT LES DELAIS ET LES COUTS

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Surveiller les opérations -Identifier l'avance- ment des travaux -Evaluer les écarts par rapport aux prévisions -Proposer et justifier des solutions pour tenir les délais -Consigner les impératifs qui permettent de garantir la qualité, l'esthétique les temps et les coûts de la réalisation	:-la définition de l'ouvrage :-la fiche de fabrica- tion :-le poste de travail :préparé et approvi- sionné :-les intervenants :concernés :-les règles d'ergono- mie, d'hygiène et de sécurité :- l'ouvrage : : : :	:-les solutions :choisies sont :justifiées et :réalisables :-les temps sont :respectés :-l'ouvrage est :réalisé confor- mément au cahier :des charges :-les documents :sont lisibles et :précis :-la protection :des documents de :référence est :assurée

C4-3 RESPECTER LES REGLES D'ERGONOMIE, D'HYGIENE ET DE SECURITE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-appliquer, faire appliquer rigoureusement les consignes de sécurité qui permettent d'assurer la protection des personnes des matériels, des équipements, des ouvrages et de l'environnement.	:-les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité	:-les règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité sont respectées

C4-4 EXECUTER LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Assurer ou faire assurer les opérations de maintenance de niveau 1 et 2	:-les manuels d'utilisation des machines et matériels	:-la maintenance est exécutée avec soin et méthode
-Contrôler périodiquement l'état des matériels, des outillages et des matériels	:-les consignes de sécurité :-les pièces détachées :-les notices d'utilisation de matières d'oeuvre	:-les postes de travail restent opérationnels
-Surveiller l'utilisation et le stockage du matériel, des outillages et des matériaux	:	:
-Localiser les organes à entretenir et les dysfonctionnements	:	:
-Veiller à la remise en état des postes de travail, en cours et à la fin de la réalisation	:	:

C 5 - CONTROLER

C5-1 VERIFIER LA CONFORMITE DE LA REALISATION AU CAHIER DES CHARGES

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Assurer les contrôles de qualité à chacune des étapes en cours et en fin de réalisation	:- l'ouvrage :- le cahier des charges	:-les contrôles :-les mises au point et les modifications sont exécutés et conduisent à la qualité et à la conformité de la réalisation
-Contrôler les métrages, les dimensions, les couleurs	:	:
-Effectuer les modifications éventuelles	:	:

C5-2 VERIFIER LA QUALITE DES FINITIONS

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Diriger et contrôler les réparations et les finitions	:-l'ouvrage :-les outils et matériels spécifiques	:-l'ordre chronologique des opérations est respecté :-les réparations et les finitions répondent à la qualité définie par le cahier des charges
	:	:
	:	:
	:	:
	:	:
	:	:

C 6 - COMMUNIQUER

C6-1 TRANSMETTRE LES INFORMATIONS, DIALOGUER AVEC LES DIVERS

PARTENAIRES

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Connaître ses interlocu- teurs	:- les divers parte- :naires	:-les informations :sont fidèles et
-Choisir le moyen de communication adapté à la situation et à l'objectif:	:-les informations :	:exploitables :
-Ecouter, prendre en compte les différents points de vue	:-les moyens de recueil :et de transmission des :informations	:l'échange est :réalisé dans de :bonnes conditions :il est utile et
-Prendre des notes, rédi- ger un compte rendu	:	:constructif :
-Exposer une situation, donner des informations claires et justes	:	:-le compte rendu :est complet et :concis
-Faire valoir des argu- ments	:	:
-Conclure un entretien	:	:

C6-2 COORDONNER LE TRAVAIL D'UN GROUPE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Présenter et expliquer un plan de travail	:-les divers collabo- :rateurs, le groupe	:-la démarche est :adaptée au plan
-Prendre en compte les différentes propositions :	:ou l'équipe :	:de travail :-le groupe fonc-
-Argumenter ses choix, justifier ses décisions :	:	:tionne dans les :conditions requi-
-Veiller à l'application des consignes	:	:ses pour assurer :la réalisation :-les consignes :sont respectées.

C6-3 REMPLIR ET ARCHIVER LES DOCUMENTS DE SUIVI ET DE GESTION

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Saisir et transcrire les données concernant la gestion de la fabrication et l'amélioration de la qualité	:-la fiche de travail :-les fiches de stock :-la documentation iconographique, les modèles	:-les informations sont justes et exploitables :-la consultation est aisée, l'accès est rapide :-les conditions d'archivages permettent une bonne conservation
-Référencer, classer et conserver les modèles	:les : : :	

C6-4 TRANSMETTRE DES SAVOIRS ET DES SAVOIR-FAIRE

TRAVAIL DEMANDE	:CONDITIONS :RESSOURCES	:INDICATEURS :D'EVALUATION
-Expliquer et montrer: .le fonctionnement et la maintenance des matériels .la mise en oeuvre des matériels	:-les matériels et les matériaux :-les fiches techniques, les notices, et les normes :-la documentation et les archives	:-les informations transmises sont claires et utiles :-les procédés, matériels, matériels (traditionnels et innovants) sont connus et utilisés correctement :-l'apprentissage est vérifié
-Informer sur les nouveaux procédés, nouveaux matériels et nouveaux matériaux	:-les spécialistes : : :	

SAVOIRS

S1 - FRANCAIS - CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

S2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE

S3 - MATHEMATIQUES

S4 - PHYSIQUE - CHIMIE

S5 - CULTURE ARTISTIQUE

S6 - ARTS APPLIQUES

S6-1 Moyens d'expression

S6-2 Etude du projet

S7 - TECHNIQUE PROFESSIONNELLE

S7-1 Analyse du cahier des charges

S7-2 Outils, outillages

S7-3 Maîtrise technique

S7-4 Matériaux

S7-5 Matériels

S7-6 Technologie

S7-7 Exploitation des systèmes informatiques

S7-8 Contrôle qualité

S7-9 Communication

S8 - SECURITE - ERGONOMIE - HYGIENE

S8-1 Sécurité

S8-2 Ergonomie

S8-3 Hygiène

S9 - GESTION - ORGANISATION

S9-1 Etude et analyse des coûts spécifiques

S9-2 Mise en place et suivi des planings, encours

S9-3 Stocks

S9-4 Notion d'économie de l'entreprise

S9-5 Législation professionnelle

S9-6 Gestion

S10 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

S 1 - FRANCAIS - CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

Programme des classes préparant au Baccalauréat professionnel
Arrêté du 17 Aout 1987
Annexe 1 :
Enseignement du Français
Annexe 2 :
Connaissance du monde contemporain

S 2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE

Programme commun au Baccalauréat professionnel

Arrêté du 23 mars 1988

S 3 - MATHEMATIQUES

Programme commun au Baccalauréat professionnel.

Arrêté du 17 Aout 1987

Annexe IV :

- Modules spécifiques :

Module C : calcul sur les nombres complexes

Module G : géométrie

Module TMT : techniques mathématiques, du tertiaire.

S 4 - PHYSIQUE - CHIMIE

PHYSIQUE

1 Optique :

- 1 -1 Lois de l'optique géométrique : - notions de propagation de la lumière
- 1 -2 La lumière : - l'interaction lumière-matière
 - sources de lumière :est étudiée en vue de l'altération des matériaux textiles
 - analyse de la lumière
 - interaction lumière-matière
- 1 -3 Scanner : - on décrit le principe de l'appareil et de son utilisation

2 Electricité

- 2 -1 Courant continu :
 - lois générales du courant continu
 - production d'un champ magnétique par un courant continu : - principe de l'électro-aimant
 - effet d'un champ magnétique sur un courant
- 2 -2 Courant alternatif : - l'étude théorique est limitée.
 - courant triphasé :On insiste en revanche sur les problèmes liés à la sécurité des personnes et à la protection des mémoires magnétiques
 - notions élémentaires sur le transformateur monophasé
- 2 -3 Moteurs électriques : - on décrit le principe des différents types de moteurs (y compris le moteur pas à pas) et leurs branchements

3 Mécanique

- 3 -1 Eléments statiques des fluides : -étude des matériaux utilisés dans la fabrication des machines : -définition de la pression :calcul des forces pressantes dans les cas simples
- 3 -2 Eléments de dynamique des fluides : - l'étude mathématique est limitée. On s'attache aux conséquences physiques des lois. On fait intervenir le phénomène de viscosité

CHIMIE

- 1 -1 Structure de la matière : - on rappelle, si nécessaire,
:les notions essentielles sur les
:atomes, les molécules et les ions
- 1 -2 Les métaux : - propriétés physiques et méca-
:niques des métaux, des alliages
:utilisés en fils et en machines à
:broder
- 1 -3 Acido basicité : - définition du pH
- 1 -4 Oxydo réduction : - on dresse la classification
:électrochimique des métaux
: - on aborde le problème de la
:corrosion
- 1 -5 Les supports : - réaction de polymérisation et
:de polycondensation. Mise en
:oeuvre des thermoplastiques,
:thermodurcissables, élastomères
- 1 -6 Les colles et les vernis : - on donne des notions sur la
:constitution des colles et des
:verniss, sur les solvants
: - la toxicité, l'élimination
- 1 -7 Les colorants : - composition
: - résistance au chlore, à la
:transpiration

S 5 CULTURE ARTISTIQUE

Le but de cet enseignement est de permettre d'établir des liens entre les diverses réalisations du domaine professionnel considéré et l'histoire de l'art et des civilisations.

On s'attachera à caractériser les relations existant entre :

- . les arts de la broderie et les autres productions artistiques des mêmes époques (arts plastiques, arts appliqués).
- . l'évolution des procédés techniques et leur influence sur l'aspect esthétique des divers types de productions.
- . le contexte culturel, social, historique et les réalisations du secteur professionnel.

Il convient donc de favoriser l'acquisition et la maîtrise d'une méthode d'analyse des oeuvres étudiées en évitant l'accumulation de connaissance de type encyclopédique. Ceci ne doit pourtant pas exclure l'apport de références fondamentales indispensables pour fonder toute réflexion.

CONNAISSANCES

: ETRE CAPABLE DE

A partir des notions acquises au niveau V :	:A partir de documentation et de références données :
Analyse des broderies significatives en les situant dans leur contexte international de création artistique, historique ou contemporain	-.dégager les éléments d'identification de l'objet d'analyse -.repérer le courant dans lequel il s'inscrit -.situer le courant dans une époque
.le vêtement et ses accessoires	: .repérer les sources d'inspiration et les influences
.la lingerie	: .comparer les réalisations appartenant à des époques ou à des lieux différents
.le vêtement d'apparat, le costume liturgique et ses ornements	: .différencier les fonctions selon le contexte historique, géographique, social
.les uniformes civils et militaires	: .établir des relations entre les choix esthétiques et les contraintes
.le costume populaire	: .identifier les significations sociales et culturelles de l'objet d'analyse
.le costume de scène	: .justifier les choix esthétiques et techniques
.le linge de maison	: .s'informer sur les démarches de conception actuelle
.l'ameublement	
.....	

S 6 - ARTS APPLIQUES

S 6-1 MOYENS D'EXPRESSION

CONNAISSANCES

:ETRE CAPABLE DE

-Terminologie	: -Communiquer en utilisant la
.vocabulaire technique	: terminologie spécifique
	:
-Moyens techniques	: -Choisir et utiliser les outils,
.techniques traditionnelles	: supports, techniques en fonction:
.infographie	: .de la demande
	: .des éléments à traduire
	: .des intentions à exprimer
	: -Justifier ses choix
	:
	: -Maîtriser techniquement les
	: moyens utilisés
	:
-Moyens de traduction :	: -Identifier et traduire de fa-
.approche graphique et colo-	: çon explicite les caractères
rée du plan et du volume	: essentiels de tout ou partie
	: d'une organisation plastique :
.notation descriptive ou	: .proportions, directions
expressive d'un ensemble :	: .construction, structure
-étude analytique	: .gammes colorées
-croquis	: .rapports de textures, matières
-esquisse	: .phénomènes lumineux
-maquette	:
-prototype	: -Exploiter les types fondamentaux
-photographie	: d'organisation en 2 ou 3 dimen-
	: sions en vue de:
-Organisation des composants	: .communiquer une information
plastiques	: .exprimer une intention
.formes et volumes	: .suggérer une impression
.couleurs	:
.matières et textures	:

S 6-2 ETUDE DU PROJET

CONNAISSANCES

:ETRE CAPABLE DE

- Etude du cahier des charges : -Analyser la demande :
: .identifier les éléments cons-
:titutifs du produit, les fonc-
:tions, les contraintes,
: .différencier et hiérarchiser
:les fonctions (esthétique,
:technique, de communication,
:économique...)
:
- Recherche du projet: : -Analyser la documentation réunie
.exploitation de références :extraire les informations utiles
iconographiques, techniques :
organiques, minérales, végétales: -Proposer des solutions répon-
.utilisation de méthodes :dant au cahier des charges :
incluant les techniques de : .transférer, adapter des ré-
créativité, l'iconographie, :ponses connues ou expérimen-
les manipulations, les expéri- :tées
mentations : .émettre des hypothèses in-
.production de propositions :ventives, innovantes
: .comparer les solutions envi-
sageables
- Mise au point du projet: : -Choisir une proposition et
.choix raisonné d'une proposi- :justifier son choix
tion :
.mise au format :justifier son choix
.sélection des matériaux :
.présentation plastique du : -Traduire un projet de façon
projet :esthétique, personnelle et
:lisible techniquement

S 7 - TECHNIQUE PROFESSIONNELLE

Chaque formation (main, guidée main, automatisée) est spécifique, cependant l'enseignement de la technique professionnelle comporte une sensibilisation à l'ensemble des techniques.

CONNAISSANCES

: ETRE CAPABLE DE

S 7.1 ANALYSE DU CAHIER DES CHARGES

- :
:
: Après analyse des données:
- Définition des contraintes : :
 - .supports,matières d'oeuvre : . choisir les supports et ma-
 - .procédés de préparation , : tières d'oeuvre, les procédés
 - de reproduction et de : de reproduction, de prépara-
 - finition : tion et de finition en
 - .coûts : fonction du cahier des
 - .délais : charges
 - : . évaluer les coûts et les dé-
 - : lais
-

S 7.2 OUTILS, OUTILLAGES

- :En fonction du cahier des charges
- utilisés en : : . définir les outils appropriés
- : . répartir les différentes tâ-
 - : ches
 - . broderie main : . vérifier la bonne utilisation
 - . broderie machine guidée: des outils et des outillages
 - main : . vérifier la bonne réalisation
 - . broderie automatisée : des opérations habituelles de
 - : maintenance 1 et 2
 - : . veiller au respect des normes
 - : de sécurité
-

S 7.3 MAITRISE TECHNIQUE

- :
:
a)Broderie main et broderie : - Réaliser un prototype final
machine guidée main : conforme au cahier des char-
: ges : contraintes techniques,
: esthétiques, de coûts, de
. Approfondissement des : délaiss.
techniques déjà étudiées: :
crochet, aiguille, poinçon: :
:
. Approfondissement des : - Adapter, interpréter,
points déjà étudiés : modifier les points connus.
:
:
. Adaptation, interpréta- : - Choisir les techniques les
tion, modification des : mieux adaptées (broderie main
points : et machine guidée main) ou
: régler les machines (broderie
: automatisée)
:

CONNAISSANCES	:	ETRE CAPABLE DE
b) Broderie automatisée:	:	
. Transcription d'une es-	:	
quisse à une échelle	:	
donnée	:	
. Codage des points	:	
. Réglage des machines	:	
<hr/>		
S 7.4 MATERIAUX	:	
- Notions de pression et de	:	- Identifier les caractéristi-
contraintes	:	ques chimiques, mécaniques et
- Comportement des matières	:	sensorielles propres aux dif-
d'oeuvre par rapport aux	:	férents matériaux afin de per-
conditions de mise en oeuvre:	:	mettre leur utilisation à bon
	:	escient
- Déformation, dégradation,	:	- Tester les déformations des
altération, stabilité	:	matériaux (élasticité, pour-
	:	centage d'allongement ou de
	:	réduction)
	:	- Faire réaliser les contrôles
	:	de résistance à la lumière,
	:	au lavage, au séchage, au
	:	repassage
	:	- Comparer les performances des
	:	matériaux par rapport aux
	:	sollicitations
	:	- Contrôler les coloris des
	:	différents matériaux
	:	- Déterminer l'incompatibilité
	:	d'association de certains
	:	matériaux
<hr/>		
	:	:A partir d'une fiche de produc-
	:	tion :
S 7.5 MATERIELS	:	
- Mise en oeuvres des maté-	:	- Choisir le type de machine en
riels à broder:	:	fonction de ses performances
.métiers, tambours	:	techniques et du produit à
.machines guidées main :	:	réaliser
crochet, aiguille, poinçon	:	- Identifier et exploiter les
.machine à broder à cadre	:	fonctions propres à la pro-
vertical	:	grammation des matériels et
.machine à broder à cadre	:	du produit à réaliser (bro-
horizontal	:	derie automatisée)

CONNAISSANCES : ETRE CAPABLE DE

.machines à dessiner informatisées :
.machines à piquer informatisées :
.automates :

- Mettre en application les outils de programmation.

- Vérifier la bonne réalisation des opérations habituelles de maintenance 1 et 2

- Veiller au respect des normes de sécurité.

S 7-6 TECHNOLOGIE

-Approfondissement des acquis du niveau V en insistant sur les tendances de la mode et les innovations technologiques :

- Définir les méthodes de fabrication, connaître les appellations des produits et leurs présentations commerciales.

S 7-7 EXPLOITATION DES SYSTEMES

INFORMATIQUES

- Techniques et concepts de base :

.principe de fonctionnement :
.représentation et codage des données :
.système d'exploitation :
.gestion des périphériques (entrées-sorties, gestion des ressources) :
.communication entre équipements (multi média) :

- Identifier les différentes parties d'un système informatique et leurs fonctions

- Situer les différents niveaux de procédure pour rendre le système opérationnel.

- Enoncer le mode opératoire d'utilisation d'un logiciel

- Sauvegarder

- Langages :

.traitements généraux des informations-représentation :
.schémas élémentaires de programmes :
séquentiel, alternatif, itératif :

- Différencier les logiciels

- Identifier le logiciel utilitaire en fonction du travail à produire

- Réaliser des travaux en exploitant des logiciels professionnels usuels

- Utilitaires:

.gestionnaire de base de données, traitement de texte tableur... :
.logiciels professionnels (CAO.DAO gestion...) :

- Choisir et exploiter les logiciels d'infographie

CONNAISSANCES

: ETRE CAPABLE DE

-
- Machines à broder :
 - .à cadre vertical
 - à rapport fixe
 - à changement de couleurs et de rapport
 - à changement automatique d'outils (perçoirs, coupe fils)
 - .à cadre horizontal
 - à bras .changement de couleurs
 - .point mousse
 - .perçage
 - .sous tache
 - à portique
 - .changement de couleurs
 - .point mousse
 - .perçage
 - .sous tache
 - . cornely
 - Machine de conception assistée par ordinateur pour création de fichiers, de dessins (DAO), de données nécessaires à la réalisation de broderie ,PAO (Jacquard, disquette, cables)
- :
 - :
 - : . A partir d'une fiche de production
 - :
 - : .Contrôler la préparation de la machine
 - :
 - : .Enclencher un cycle de production
 - :
 - : - Comparer les performances des différents matériels suivant les possibilités techniques de la machine (rotation, symétrie, réduction, aggrandissement, gestion des dessins)
 - :
 - : - Identifier et exploiter les fonctions propres à la programmation
 - :
 - : - Introduire le programme
 - :
 - : - Produire un programme pour tous les types d'articles brodés
 - :
 - :
 - : - Etablir une fiche technique du programme
 - :
 - : - Identifier le logiciel utilitaire et ses périphériques en fonction du travail à produire
 - :
 - :
 - : - Réaliser des travaux en exploitant des logiciels industriels
 - :
 - :
 - : - Apprendre et mettre en application les outils de programmation (rotation, symétrie, translation...)
 - :
 - :
 - : - Respecter le style d'une esquisse
 - :
 - :
 - : - Utiliser toutes les possibilités des points de broderie en fonction du type de broderie
 - :
 - :

CONNAISSANCES

: ETRE CAPABLE DE

- :
- :
- : - Connaître et mettre en appli-
: cation le principe de mise en
: points
- :
- :
- : - Utiliser avec pertinences les
: termes spécifiques

S 7-8 CONTROLE QUALITE

- :
- :
- : - Définition de la qualité
: (composants esthétiques,
: techniques, économiques)
- :
- : - Définition des éléments qui
: interviennent dans l'obtention
: de la qualité
- :
- : - Gestion de la qualité
- :
- : - Participer à une démarche de
: construction de la qualité et
: à sa gestion.
- :
- : .qualité totale
- :
- : .qualité et compétitivité
- :
- : .motivation du personnel
- :
- : .qualité et environnement
- :
- : de fabrication
- :
- : - Consigner les points essen-
: tiels de la qualité d'un pro-
: duit donné.

S 7-9 COMMUNICATION

- :
- :
- : - Expression écrite, orale,
: graphique
- :
- : - Transmission d'informations
: et de savoirs
- :
- : - Transmettre des informations,
: des données, des consignes,
: de façon claire, précise et
: concise en utilisant les
: moyens de communication
: adaptés
- :
- : - Coordination et conduite
: d'un groupe
- :
- : - Vérifier que les connais-
: sances sont acquises et permet-
: tent la mise en oeuvre des
: nouveaux procédés, nouveaux
: matériels et nouveaux maté-
: riaux (notamment des systèmes
: informatisés)
- :
- :
- : - Saisir, référencer et archi-
: ver les documents de gestion
: de fabrication et d'améliora-
: tion de qualité pour en
: permettre une exploitation
: aisée
- :
- :
- : - Assurer la qualité et l'effi-
: cacité du travail du groupe

S 8 - SECURITE - ERGONOMIE -

HYGIENE

Le programme, tel qu'il est présenté, ne constitue pas une progression. Les différentes parties seront développées, notamment dans leur aspect prévention par une démarche active, intégrée dans tous les domaines de la formation.

Ces connaissances seront abordées au fur et à mesure des situations professionnelles rencontrées sur les sites de fabrication.

Le cas de facteurs de risques cumulatifs doit être particulièrement mis en évidence. On insistera méthodiquement sur les règles relatives :

- aux matières d'oeuvre (conditions et précautions de manutention, de stockage, de manipulation, conditions et précautions d'utilisation des résines, acides, solvants, mordants et leur élimination)
- aux installations, aux machines, aux outillages
- aux interventions sur les machines en production
- aux dangers des courants et des installations électriques
- aux conditions et aux précautions de manutention des charges lourdes
- aux lieux de travail (locaux, circulation, pollution...)

CONNAISSANCES

:ETRE CAPABLE DE

S 8-1 SECURITE

- Procédures et consignes relatives: A partir de documents (plan aux : d'atelier, croquis)
- .accidents : .situer les zones à risques
 - .incendies : .indiquer les zones de dégagement autour des aires de
 - .circulations : travail
 - .évacuations : travail
 - .poussières et émanations :
 - .risques exceptionnels : - Pour une situation donnée, : citer les procédures et les : consignes de sécurité
- Moyens de secours et mode d'utilisation :
- .extincteurs :
 - .couvertures anti-feu :
 - .réseau d'incendie :
 - .douches :
 - .lave oeil :

CONNAISSANCES**:ETRE CAPABLE DE**

- Règles générales de sécurité relatives aux courants et installations (documentation CRAM, INRS... : - Pour une situation professionnelle donnée, indiquer les procédures à respecter pour assurer la protection des personnels
- Règles de sécurité relatives à la manutention, au stockage, à l'élimination et à la protection de l'environnement, des résines, acides, solvants, mordants et autres produits utilisés : -Enoncer les mesures à prendre pour la manutention, le stockage, l'utilisation, l'élimination des résines, solvants, acides mordants.
- Règles de sécurité relatives à l'utilisation des gaz comprimés et des fluides sous pression. :
- Procédures et règles concernant l'utilisation et la maintenance :
.des installations :
.des matériels, des outils :
.des aires de travail :
.de l'atelier :
- Moyens de protection individuelle et collective (contre le bruit, la poussière et les vapeurs) :
- mesures d'urgence et conduite à tenir en cas d'incidents :
.services d'urgence. : - Pour un incident envisagé, indiquer les intervenants compétents.
-

S 8 -2 ERGONOMIE

- normes relatives à l'organisation des postes (ou aires) de travail : - Pour une situation professionnelle donnée proposer des modifications afin d'améliorer l'ambiance et/ou les conditions de travail
- mesures d'ergonomie permettant d'améliorer les postures et les conditions de travail :
.postures, gestes :
.accoutumance :
.rythmes de travail et rythmes biologiques :
.ambiance de travail (influence du bruit, de la température, de l'aération, de l'éclairage, des odeurs ...)
-

CONNAISSANCES

:ETRE CAPABLE DE

S 8-3 HYGIENE

-Hygiène individuelle (corporelle):	- Respecter et faire
:	respecter les règles en
-Hygiène collective (risques de	usage
contamination, allergies...)	:
:	:
-Protection de l'environnement	:
et mesures d'urgence	:
:	:
-Matériels et installations	:
d'hygiène (propreté et mainte-	:
nance)	:

S 9 - GESTION ORGANISATION

S 9-1 ETUDE ET ANALYSE DES COUTS SPECIFIQUES	:	
	:	
	:	
-LA QUALITE ET LA NON QUALITE	:	- Définir les éléments qui
.la qualité	:	interviennent dans l'obten-
éléments constitutifs	:	tion de la qualité ainsi
	:	que les coûts de la non
.la non qualité	:	qualité
.coûts sur la qualité	:	
.défaillances internes et	:	-Participer à une démarche
externes	:	de construction de la
qualité	:	
.la non-conformités, les	:	
rebus	:	
	:	
.la pénalités	:	
	:	
-TEMPS	:	- Définir les temps et les
.étude et analyse des temps	:	écarts avec précision
de :	:	
.conception	:	- Synthétiser les temps pour
.approvisionnement	:	la gestion du projet ou la
.réalisation	:	réalisation en cours
.correction	:	
	:	
	:	- Corriger les temps dans les
	:	documents de travail

CONNAISSANCES

:ETRE CAPABLE DE

S 9 -2 MISE EN PLACE ET SUIVI DES PLANNINGS, ENCOURS

- Organisation des moyens de fabri- :
- Analyser les besoins décou-
cation et d'installation : lant du cahier des charge
 - .regroupement des moyens :
- Etablir les plans de charge
 - .flexibilité :
:
 - Suivi des flux de charge :
- Définir et rechercher
l'encours minimum
 - Charge des différents postes :
:
 - Implantation rationnelle :
-

S 9-3 STOCKS

- Standardisation, codification :
des articles :
- Organiser l'ordonnancement
des stocks
 - Prévision des ventes et des :
implantations :
:
 - Stockage en broderie :
:
 - .les lieux (hydrométrie, lumiè- :
res) :
:
 - .les emplacements (ergonomie :
sécurité) :
-

S 9 -4 NOTION D'ECONOMIE DE L'ENTREPRISE

- Gestion des flux tendus :
- Etablir les besoins liés au
projet
 - .des matières :
- Inclure le projet dans la
production d'ensemble de
 - .des temps de travail :
l'entreprise
 - Gestion des temps annuels :
-

S 9 -5 LEGISLATION PROFESSIONNELLE

- Types et formes juridiques des :
entreprises :
- Connaître les dispositions
relatives à la réglementa-
tion et les appliquer.
- Convention collective nationale :
des Industries Textiles (3106-1 :
3106-2) :
- .dispositions générales :
:
- .classification ETAM :

CONNAISSANCES**:ETRE CAPABLE DE**

- Droit du travail :
 - .généralités :
 - .réglementation sur le :
 - travail clandestin :
 - .syndicats :
 - .comités :
 - Loi relative à la contrefaçon :
(n°94-102 du 5/02/94 modifiant la :
loi du 8/02/1895) :
 - Organismes techniques (ITF, AFNOR :
CETIH) :
 - .comités :
 - .syndicats :
 - .sous-traitance :
 - .co-traitance :
 - .engagements mutuels :
 - .délais de paiement :
 - .cahier des clauses :
 - Réglementation Communautaire :
-

S 9-6 GESTION

Programme de gestion des Baccalauréats Professionnels du
secteur industriel arrêté du 17 Aout 1987 annexe 5

S 10 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les objectifs et les contenus de cet enseignement sont définis par l'arrêté du 14 mars 1986 relatif aux programmes d'éducation physique et sportive des classes de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général et technique et des classes de première et deuxième année du cycle d'étude conduisant au baccalauréat professionnel (J.O. du 20 mars 1986 - page 4779.)

B.M.A DE LA BRODERIE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
(Industriel ou artisanal)

I - Considérations générales

La période de formation en milieu professionnel correspond, pour les élèves, à une formation réelle et doit être préparée en liaison avec les professionnels qui accueillent et les enseignants qui assurent une formation plus théorique. Chaque fois que cela est possible ou nécessaire le professeur continue d'avoir une action de formation.

Il est important que la répartition des responsabilités de chaque participant (professionnels et professeurs) soit clairement exprimée avant que les élèves arrivent en milieu professionnel. Cette coordination des actions de formation du couple : professionnels/professeurs, sur le site de l'entreprise, assure la cohérence de la formation globale, les professeurs, en conservant la maîtrise pédagogique. Ce rôle nouveau donné aux professeurs doit favoriser la création de liens étroits avec les entreprises d'accueil et permettre aux professeurs d'être proches des réalités tant en ce qui concerne le vie de l'entreprise que l'évolution des processus et procédés de mise en oeuvre, de gestion et de mise au point des produits.

Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une planification préalable entre les divers partenaires concernés et visent à garantir la cohérence des actions programmées.

Les documents et matériels nécessaires à la formation et à l'évaluation des actions menées sont définis en commun avec les formateurs des établissements scolaires et des entreprises à partir des objectifs induits par le référentiel du diplôme.

II-Contenus et durée de la formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel s'effectuent en plusieurs périodes d'une durée totale de 12 semaines.

Il conviendra de retenir en priorité toutes activités que le milieu scolaire ne peut aborder dans des conditions correspondant à la réalité de la vie des entreprises (gestion, communication, organisation, chantier.)

Les informations recueillies et notées par l'élève au cours de ces périodes porteront en particulier sur :

- une analyse d'activité développant l'aspect esthétique, technique, de gestion.

- l'analyse des productions restituées dans leur contexte esthétique, technique, économique, humain...

- La proposition de modifications demandées, souhaitées, que l'observation peut éventuellement suggérer.

- l'analyse des acquis consécutifs à la participation aux différentes études, fabrications ou tâches réalisées à partir des objectifs de formation définis préalablement.

III - Modalités d'intervention des professeurs

Toute l'équipe pédagogique est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. Il est impératif que :

- les élèves ressentent l'intérêt que portent leurs professeurs à l'entreprise et perçoivent la cohérence recherchée entre formation théorique et formation en milieu professionnel.

- chaque professeur puisse exploiter les apports spécifiques de ce type de formation tout en prenant connaissance de l'évolution des réalités du secteur de production et des relations qu'il entretient avec ses divers partenaires.

A N N E X E II
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

1792 heures sur 2 ans (au moins)
56 semaines de 32 heures

Période de formation en lycée ou en C.F.A.	Horaires annuels hebdomadaires		Horaire hebdomadaire indicatif
	1ère année 28 semaines	2ème année 28 semaines	
DOMAINE A1 : formation professionnelle technologique et scientifique - Mathématiques et Physique-Chimie - Enseignement professionnel - Economie Gestion	56 (28 + 28) b 420 (56 + 364) a 56	56 (28 + 28) b 420 (56 + 364)a 56	2 (1 + 1) b 15 (2 + 13)a 2c
DOMAINE A2 : Expression et Ouverture sur le Monde - Français-Connaissance du monde contemporain - Langue vivante	112 (84 + 28)b 56	112 (84 + 28)b 56	4 (3 + 1)b* 2
DOMAINE A3 : Education artistique - Arts appliqués - Culture artistique - Arts appliqués	56 84	56 84	2 3
DOMAINE A4 : Education physique et sportive	56	56	2
TOTAL A1 + A2 + A3 + A4	896	896	32
Période de formation en milieu professionnel	12 semaines sur 2 années		

a) le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

b) le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectifs réduits.

c) la moitié de l'horaire de seconde année est consacré à la gestion de fabrication et est assuré par un enseignant d'enseignement professionnel en liaison avec un enseignant d'économie gestion.

* le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

Règlement d'examen
(Annexe à l'arrêté du 24 juillet 2013)

BREVET DES METIERS D'ART Spécialité Broderie			Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U1	11				
Epreuve professionnelle		8	CCF		ponctuel pratique	24 h
Evaluation de la PFMP		2	CCF		ponctuel oral	15 mn
Economie-Gestion		1	CCF		ponctuel oral	10 mn
E.2 – Epreuve de projet de réalisation	U2	3	ponctuel oral	20 mn (a)	ponctuel oral	20 mn (a)
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.4 – Epreuve d'arts appliqués	U4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve scientifique	U5	3				
Mathématiques		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
Physique - Chimie		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U6	2	CCF		ponctuel oral	20 mn (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U7	5				
Français		2,5	ponctuel écrit	2 h. 30	ponctuel écrit	2 h. 30
Histoire Géographie Education civique		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF1		ponctuel oral	20 mn (b)	ponctuel oral	20 mn (b)

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) : la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Spécialité Broderie
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle : coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel : coefficient 2
- Economie gestion : coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat à réaliser un ouvrage, à partir d'un cahier des charges, en respectant les délais et les coûts et en assurant une qualité esthétique et technique.

Cette épreuve porte sur une partie des compétences C1.1 ; C1.2 ; C2.1 ; C3 ; C4 ; C5 ; C6.1, C6.3

● **Critères d'évaluation**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- s'informer, analyser
- définir
- préparer
- réaliser
- contrôler
- communiquer

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle est effectué lors de situations d'évaluation qui présentent un caractère progressif par la nature des compétences évaluées.

Au terme de l'évaluation, les enseignants et les professionnels arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 24 heures**

Le candidat dispose de divers documents pouvant comprendre :

- le cahier des charges
- la maquette, le dessin technique, les échantillons, éventuellement l'œuvre
- la documentation iconographique et technique

Un questionnaire orientera les travaux du candidat.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

coefficient 2

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

● **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

● **Modes d'évaluation**

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués.

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION

U 2
Coefficient 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine les objectifs, les contenus (textes, croquis, documents historiques et techniques, photographies, échantillons, réalisations, supports informatiques) les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases.

Ce dossier doit comporter :

- les références stylistiques
- les études de différentes méthodes et techniques de réalisation
- l'adéquation des choix techniques avec les fonctions du produit
- l'étude de gestion et de réalisation
- l'étude des coûts de réalisation

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm - 42 cm).

Format maximum : *Raisin* (50 cm - 65 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

● Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- dégager les éléments d'identification d'une broderie, situer son origine historique et géographique, son contexte de création artistique
- comparer des motifs ou des ensembles brodés issus d'époques ou de lieux différents, identifier leurs sources d'inspiration
- expliciter les choix esthétiques et techniques répondant aux fonctions et contraintes d'une réalisation brodée

L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

● Critères d'évaluation

- cohérence de la démarche d'identification, justesse des connaissances
- pertinence des analyses, validité des arguments
- lisibilité et expressivité des croquis

● Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

A partir d'une documentation iconographique (référénts historiques et contemporains) il est demandé au candidat :

- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques et des organisations plastiques (formes, couleurs, matières)
- des réponses et des commentaires écrits

● Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation
- proposer des solutions répondant à un cahier des charges clairement défini
- mettre au point et présenter plastiquement un projet d'étude

● Critères d'évaluation

- respect du cahier des charges
- faisabilité de la réalisation
- variété, inventivité des diverses propositions
- pertinence de la sélection
- lisibilité, expressivité, qualité plastique de l'étude menée
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions

● Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

À partir d'un cahier des charges et en exploitant une documentation iconographique et technique, il est demandé au candidat :

- d'effectuer plusieurs esquisses,
- de sélectionner la proposition répondant le mieux au cahier des charges
- de finaliser et, éventuellement de mettre au format la solution retenue
- de traduire plastiquement le projet d'étude avec notions de traitement d'aspect (couleurs, matières) et si nécessaire, croquis de détails
- de mentionner par écrit les choix techniques

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel est une phase déterminante de la formation menant au diplôme. En interaction avec la formation dispensée en centre de formation, elle doit être comprise comme une période d'apprentissage plutôt que d'approfondissement des compétences et des connaissances acquises en établissement.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années. Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis, à partir des objectifs du référentiel, en commun par les formateurs de l'établissement et le tuteur de l'entreprise concernée.

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat:

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines, techniques, réglementaires d'une entreprise ou d'un atelier
- d'appréhender des méthodes de travail
- d'exécuter des interventions conformes au référentiel des activités professionnelles
- d'utiliser des matériels spécifiques
- d'appréhender des réalités du secteur professionnel
- d'observer et analyser, au travers de situations réelles, les différents aspects d'une stratégie de qualité et la perception concrète des coûts induits par d'éventuels manquements
- d'exploiter ces acquis dans le domaine de la communication en mettant en œuvre de véritables relations avec les différents interlocuteurs de l'entreprise
- d'appréhender la structure (statut administratif et juridique, organisation, partenaires, sous-traitants, etc.) d'une entreprise ou d'un atelier

ORGANISATION

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en milieu professionnel et participe à l'organisation et au suivi conformément à la circulaire 2000-095 du 26 juin 2000 (BO n° 25 du 29 juin 2000), relative à l'encadrement des périodes en entreprise.

Chaque professeur participe aux visites en entreprise ou en atelier en accord avec le maître de stage. Une planification de ces visites est établie par l'équipe pédagogique et le maître de stage. Pour chaque période de formation, un plan individuel de formation type livret de compétences, passeport ou livret d'apprentissage est préalablement négocié entre l'équipe pédagogique, l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce document présente :

- les compétences et savoirs à acquérir pendant la période de formation en milieu professionnel
- les pré-requis indispensables pour aborder la formation en milieu professionnel, décrite dans le contrat de formation
- les modalités de formation dans l'entreprise ou l'atelier (tâches confiées en autonomie ou accompagnées, matériels utilisés, services et équipes concernés...);
- les modalités d'évaluation des compétences

1. Voie scolaire.

La durée de la formation en milieu professionnel est de **x semaines** (voir tableau joint)

La formation en milieu professionnel doit faire obligatoirement l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le chef d'établissement conformément à la convention-type établie par la note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008. (BO n° 2 du 8 janvier 2009).

Suivi de la période de formation en milieu professionnel

Chaque période de formation en milieu professionnel est validée par un bilan individuel établi conjointement par le maître de stage, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce bilan précise :

- les tâches et activités confiées à l'élève par rapport au plan individuel de formation en milieu professionnel
- les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences prévues au plan individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus
- les connaissances associées acquises

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, l'élève constitue un compte rendu des activités qu'il remet dans les délais fixés par l'équipe pédagogique.

Le compte rendu des activités aborde, en préambule, l'organisation de l'entreprise ou de l'atelier et le secteur professionnel concerné. Il doit mettre en évidence les tâches ou travaux significatifs réalisés en précisant le niveau d'autonomie et la participation à l'action collective. L'organisation des travaux et l'approche des coûts de réalisation doivent être abordées.

À partir de la totalité des comptes rendus d'activités, l'élève réalise une synthèse de trois activités maximum jugées comme les plus significatives après validation de l'équipe pédagogique. Cette synthèse se présente sous forme de fiches techniques. Elle est accompagnée d'une fiche de présentation du secteur professionnel et des entreprises ou des ateliers dans lequel ces activités ont été réalisées. Les documents ou informations collectés doivent respecter les règles de confidentialité propres à l'entreprise ou à l'atelier.

Le dossier de synthèse (fiches techniques et fiche de présentation du secteur professionnel) ne doit pas excéder 5 pages format A4 et les annexes éventuelles, 15 pages.

Au dossier de synthèse sont également jointes les attestations de stage. Elles permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (dates, durée, secteur d'activité).

Un candidat qui ne présente pas l'ensemble des pièces ne peut pas faire valider la partie évaluant la formation en milieu professionnel de l'épreuve E1.

2. Voie de l'apprentissage.

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport d'activités.

L'apprenti constitue un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

Le dossier de synthèse doit être rendu un mois avant la date de début des examens.

3. Voie de la formation continue.

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion.

La durée de formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel. Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

b) Candidat en situation de perfectionnement.

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur professionnel concerné en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

4. Candidat qui se présente au titre de l'expérience professionnelle.

Ce candidat constitue un dossier conformément aux dispositions prévues pour le dossier de synthèse défini ci-dessus.

5. Candidat positionné

Pour les candidats ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-130 du code de l'éducation, la durée de formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- **x semaines** (voit tableau joint) *

**Durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel
selon les spécialités**

Spécialité	Durée globale	Durée minimum suite à positionnement
Armurerie	12 semaines	6 semaines
Art de la reliure et de la dorure	12 semaines	6 semaines
Arts du tapis et de la tapisserie de lisse	12 semaines	6 semaines
Bijou	12 semaines	6 semaines
Broderie	12 semaines	6 semaines
Céramique	12 semaines	6 semaines
Dentelle	16 semaines	8 semaines
Graphisme et décor	12 semaines	6 semaines
Horlogerie	12 semaines	6 semaines
Souffleur de verre	12 semaines	6 semaines
Technicien en facture instrumentale	16 semaines	8 semaines
Verrier décorateur	12 semaines	6 semaines
Volumes, staff et matériaux associés	12 semaines	6 semaines